

CHATEAU DE GOULAINE

Conditions 2020 - Réceptions - Particuliers



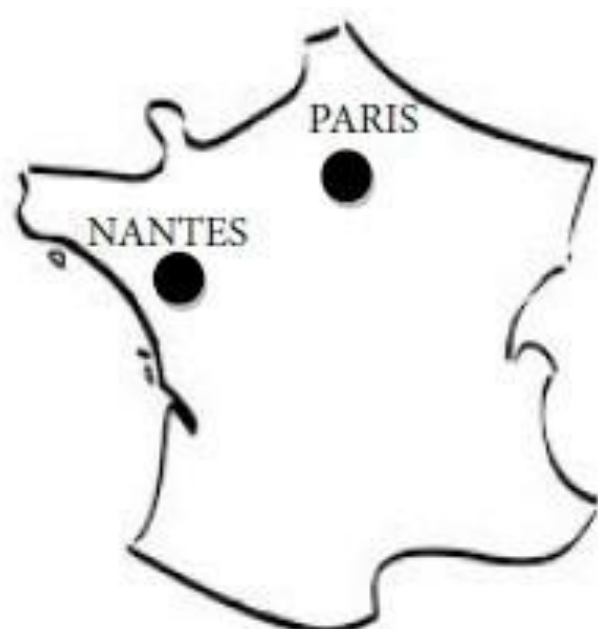
Classé «Château de la Loire», aux portes de Nantes et de son Vignoble, le château de Goulaine vous séduira par son architecture Renaissance (XV^e-XVII^e).

Propriété millénaire de la famille de Goulaine», ce château privé vous accueille pour faire de votre événement, un souvenir inoubliable !

Le corps de logis central fut édifié sur les bases d'une ancienne forteresse du Haut Moyen-âge. Le rez-de-chaussée de cette partie centrale est mis à disposition pour l'organisation d'événements privés et publics.

Trois salles communicantes, totalisant 220 m² (50 m²/ 60 m²/ 110 m²). Les caves souterraines de 120 m² peuvent compléter ces espaces.

Au maximum, nous pouvons accueillir 220 personnes pour un repas assis, jardins à la française privatisés pour votre réception, éclairage nocturne, possibilité de cocktail en extérieur, emplacement pour chapiteau sous conditions. Les cuisines équipées et le mobilier (tables rondes et chaises) sont mis à votre disposition sans supplément. Nous vous invitons à venir visiter nos salons de réception sur rendez-vous.



Accès :

Gare - TGV - Aéroport à 15 minutes

Transports en commun - Bus LILA 31 - arrêt Allée du château

Voiture : N 249 direction Cholet - Sortie 1.2 vers Haute-Goulaine



Château de Goulaine - 44115 Haute-Goulaine

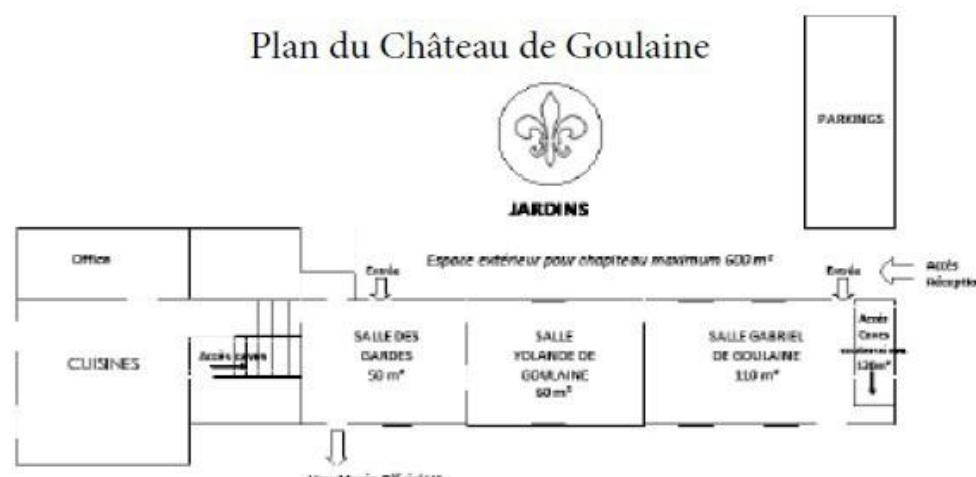
Tél. : +33 (0)2 40 54 91 42 - contact@chateaugoulaine.fr

www.chateaugoulaine.fr



TARIFS ET PRESTATIONS

RECEPTIONS - PARTICULIERS - 2020



Tarifs de location :

Tarif journalier à partir de 10h, jusqu'à 2 heures du matin.

Possibilité jusqu'à 4 heures du matin au tarif de 240€ T.T.C (200€ H.T) par heure supplémentaire.

Toute heure commencée sera due.

Location du lundi au dimanche hors saison :

	H.T	T.T.C*
Rez-de-chaussée (Gardes + Yolande + Gabriel)	1 750€	2 100€
Rez-de-chaussée et Caves voûtées	2 000€	2 400€
Salle des Gardes et Salle Yolande de Goulaine	1 333€	1 600€

Location du samedi, du 1er avril au 31 octobre :

Rez-de-chaussée (Gardes + Yolande + Gabriel)	2 916, 67€	3 500€
Rez-de-chaussée et Caves voûtées	3 166, 67€	3 800€

Tarifs du retour le dimanche jusqu'à 19h :

Rez-de-chaussée	750€	900€
Salle des Gardes et Salle Yolande de Goulaine	600€	720€

***TVA calculée à 20%, montant révisable suivant le taux en vigueur au moment de la facturation.**

Chambres d'hôtes, 1 nuit avec petit-déjeuner. (TVA 10%)	104,50€	115€
---	---------	------

Deux chambres d'hôtes sont disponibles dans le château, chambres pour couples, petit déjeuner compris, terrasse et salon au prix de 115 euros l'unité. A proximité, de nombreux hôtels et chambres d'hôtes vous permettent de loger vos convives. En cas d'utilisation d'un chapiteau, prix par jour d'immobilisation d'espaces : **480€ T.T.C (400€ H.T).**

Visite touristique guidée du château Renaissance, tarif préférentiel «groupes», sur présentation du carton d'invitation la veille, jour de la réception et le lendemain.

Tarif préférentiel : adulte: 7,50€, enfant 5,50€, gratuité pour les moins de 5 ans.

Liste des vins de Loire de la collection «Marquis de Goulaine».



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



- **Article 1 : Location.** La location comprend l'usage des jardins à la française, des parkings, des cuisines équipées pour les traiteurs, tables et chaises, sanitaires, l'éclairage nocturne des façades et jardins, le chauffage des salles en période hivernale.
- **Article 2 : Engagements.** Le locataire s'engage à ne fixer aucun élément quel qu'il soit et par quelque moyen que ce soit sur les murs et au sol. Il n'apporte aucun matériel susceptible de provoquer des dégradations. **Bière pression, ballons et feu d'artifice acceptés sous condition.** La responsabilité de la SARL Château de Goulaine ne peut être engagée lors de manifestations dont elle n'est pas organisatrice.
- **Article 3 : Etat des Lieux.** Les salles et le matériel seront considérés pris en parfait état et devront être rendus comme tels. Toute dégradation, des lieux ou du matériel, constatée après location sera mise à la charge du locataire.
- **Article 4 : Prestation traiteur.** Les traiteurs sont librement choisis par les locataires. Ils devront, en dehors du mobilier existant (tables et chaises), fournir tout le matériel nécessaire à leur profession. Les **traiteurs** doivent enlever **leurs matériels et déchets (les déchets non triés laissés sur place seront facturés à 120€ H.T et triés mais laissés sur place seront facturés à 60€ H.T)**, à la fin de la réception. Les locataires conservent une responsabilité solidaire avec les traiteurs qu'ils ont choisis, notamment pour ce qui est du matériel divers confié pour la cuisine et dans les salles. **La présence du traiteur est exigée jusqu'à la fin de la réception, il est le seul responsable des cuisines.** Aucune utilisation des cuisines et du matériel, même les réfrigérateurs, n'étant autorisés pour des raisons de sécurité aux non-professionnels.
- **Article 5 : L'entretien des salles.** Il reste à la charge de la SARL Château de Goulaine. Les locaux doivent être restitués propre et en bon état. Seul le nettoyage des cuisines et l'office reste à la charge des traiteurs. **Les confettis sont interdits dans les salles.**
- **Article 6 : Sécurité.** Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité indiquées. La capacité maximale du nombre de personnes/salles doit être respectée. En cas d'accident ou incendie, le locataire respectera les consignes d'évacuation et reste responsable de la sécurité des personnes présentes à la manifestation.
- **Article 7 : Les Assurances.** Les locataires doivent s'assurer, ainsi que le traiteur contre tout dommage causé par eux (bris, disparition, dommage causé à un tiers) et nous fournir le justificatif de ces assurances au plus tard deux jours avant son entrée dans les lieux.
- **Article 8 : Réservations/Conditions de paiement.** Les réservations sont considérées comme effectives après le versement d'arrhes s'élevant à 50% du montant T.T.C et la remise d'un chèque de caution de 1 000€. Le solde est **payable sur facture 8 jours avant la réception.** Les règlements s'effectueront par chèque ou virement. En cas de désistement, les **arrhes ne sont pas remboursables.** La totalité de la somme est due si l'annulation est faite à moins de trois mois, avant la date de la réception.